



ENTRAIDE ET SAUVETAGE

Protection animale



vous informe

ALERTE MALTRAITANCE ANIMAUX DOMESTIQUES

Après analyse de la situation, vous pensez qu'un animal ou des animaux domestiques sont maltraités. Voici quelques informations pour vous aider à alerter, si le problème ne peut pas être résolu en dialoguant avec l'auteur.

LANCER UNE ALERTE

Avant de contacter les services ou les associations concernés, il est essentiel de réunir discrètement le maximum d'éléments leur permettant de juger rapidement la situation, par exemple :

- Prendre des photos et des vidéos suffisamment nettes et explicites
- Enregistrer des sons, conversations parlant d'actes maltraitants
- Réunir des témoignages d'autres personnes et des éléments permettant d'identifier les auteurs (plaque d'immatriculation, nom de magasin, adresse...).
- Essayer de faire cette démarche à plusieurs.
- Noter des faits précis (pas d'interprétation), si possible, en fonction de la situation, à plusieurs reprises, dans des créneaux différents : tel jour, à telle heure j'ai vu... j'ai constaté... Précisez la durée de la situation...

Les points à observer :

- **Attitude de la personne maltraitante** : agressivité, cris, coups, contention inappropriée, méthode violente, conversation se vantant d'actes maltraitants...indifférence, absence de soins et de présence...
- **État physique de l'animal** : obésité, maigreur, blessures, signe de maladie, d'infection, problèmes articulaires, de mobilité...
- **Comportement de l'animal** : peur, aboiements ++, miaulements ++, signes d'anxiété, recherche active de contact ou fuite, prostration, agitation, agressivité...
- **Environnement** : absence d'abri ou abri inadapté à l'espèce et/ou aux conditions climatiques, objets ou autres dangereux, animal attaché, collier étrangleur, présence de cadavre, accumulation d'urine et/ou d'excréments...
- **Alimentation** : absence d'eau propre ou eau sale, croupie, alimentation inadaptée, pourrie, insuffisante voire absente

Ne devenez pas complice d'un propriétaire violent !

QUI CONTACTER ?

- **Urgence vitale** immédiate, agression : police 17, gendarmerie
- **Professionnels** : services vétérinaires de la [Direction Départementale de la Protection des Populations \(DDPP\)](#) du département concerné
- **Certaines associations locales** font des enquêtes. Recherche sur Internet : association enquête maltraitance animale (préciser l'espèce) + département ou région
- **Associations nationales habilitées** : coordonnées sur la fiche correspondante

MALTRAITANCE SUR INTERNET

La diffusion d'image de maltraitance est punie par la loi, sauf si le but est d'alerter ou d'informer. Signalez-le sur le site [Pharos](#), le portail officiel de signalement des contenus illicites de l'Internet.

Sur les réseaux sociaux faites également un signalement au gestionnaire du réseau.